



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} juin 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mai 2016, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Organisation des travaux

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-07136 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation des travaux (A/C.5/70/L.33)

1. **Le Président** annonce que les opérations de maintien de la paix occuperont une place centrale dans la deuxième partie de la reprise de la session et que l'examen des points de l'ordre du jour sera soumis à des contraintes de temps, puisqu'il devra être achevé avant le début du prochain cycle budgétaire des opérations maintien de la paix, le 1^{er} juillet 2016. Lors de la présente partie de la session, la Commission se penchera également sur des points liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont on ne saurait trop souligner l'importance. La Cinquième Commission est peut-être celle qui a le plus de poids au sein du système des Nations Unies puisque ses décisions sont déterminantes pour l'ensemble du système. Si elle fonctionne correctement, tout le système fonctionne correctement. Elle doit donc servir de modèle.

2. Lors de la partie principale de la session et de la première partie de la reprise de la session, la Commission est parvenue à terminer ses travaux à temps; le Président espère qu'elle poursuivra de la sorte. À cette fin, il invite toutes les délégations à continuer de travailler dans un esprit de compromis et de consensus. La Commission doit consacrer tout le temps nécessaire pour achever ses travaux en temps voulu, sans toutefois que la qualité de ses délibérations n'en pâtisse.

3. Le Président invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la deuxième partie de la reprise de la soixante-dixième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/70/L.33).

4. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique qu'au cours de la deuxième partie de la reprise de la session, la Commission est censée approuver des budgets d'opérations de maintien de la paix d'un montant total de plus de 8 milliards de dollars. L'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba est tout aussi importante et constitue une priorité pour le Groupe. Tout doit être fait pour que les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif sur ces sujets soient présentés dans les temps. Toute tentative de retarder encore l'examen de ces points ne fera

qu'entamer la crédibilité de l'Organisation et l'empêcher de s'acquitter de mandats formulés huit mois auparavant, voire 10 mois dans le cas du Programme d'action d'Addis-Abeba, ce qui serait inadmissible.

5. Le Groupe est convaincu que le Bureau de la Cinquième Commission abordera la question de ces deux programmes en toute équanimité en veillant à ce que le programme de travail permette de traiter intégralement et sur un pied d'égalité tous les points de l'ordre du jour, notamment en accordant à chacun le temps nécessaire pour tenir un débat de fond. À cette fin, le programme de travail devra être actualisé en fonction des nouveaux rapports disponibles et de l'avancement des négociations. Les États Membres auront ainsi suffisamment de temps pour examiner en profondeur chaque point de l'ordre du jour. Toutes les délégations devront participer aux délibérations de manière constructive afin que la Commission achève ses travaux dans les délais prévus.

6. Le Groupe attache une grande importance aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et plus particulièrement aux questions transversales et à celles touchant les missions clôturées et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ces questions acquièrent une importance accrue à la lumière du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, où sont énoncées un large éventail de recommandations visant à dynamiser la gestion des opérations de maintien de la paix.

7. Durant la présente reprise de la session, la Commission devra faire en sorte que l'élaboration, la présentation et l'approbation des budgets des opérations de maintien de la paix se fondent sur les mandats de chaque mission et les réalités du terrain, et non sur des procédures arbitraires de chasse aux coûts généralisée. Elle devra également trouver les moyens de résoudre de manière équitable les questions de quotes-parts non acquittées, autres sommes à payer et autres éléments de passif des missions de maintien de la paix clôturées, de manière à régler les demandes de remboursement en suspens concernant les missions présentant un déficit de trésorerie. Elle devra aussi évaluer les points forts et les lacunes de la stratégie globale d'appui aux missions au terme de sa période quinquennale de mise en œuvre. Enfin, elle devra s'attaquer au problème de l'exploitation et des atteintes

sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, notamment par des mesures préventives.

8. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rend hommage aux personnes qui ont consacré leur existence au maintien de la paix et en particulier à celles qui ont fait le sacrifice ultime de leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.

9. Le programme de travail devra être mis à jour régulièrement en fonction de l'avancement des négociations et de la disponibilité de nouveaux documents. Le Groupe se préoccupe de ce qu'un nombre élevé de rapports ont été soumis en retard et n'ont pas été traduits dans toutes les langues officielles. Il constate notamment que les rapports du Comité consultatif sont en retard, ce qui pourrait nuire aux travaux de la Cinquième Commission et d'autres organes intergouvernementaux en l'absence de mesures immédiates. Toutes les parties prenantes devraient redoubler d'efforts pour que tous les documents soient présentés à la Commission à temps. En outre, il conviendrait de modifier le calendrier du Comité consultatif et d'allonger ses séances de travail, afin que ses membres travaillent dans de meilleures conditions et qu'il puisse assumer sa charge de travail accrue.

10. La visite sur le terrain effectuée par des membres de la Cinquième Commission en février 2016 a été une bonne occasion de constater les difficultés que rencontrent les missions de maintien de la paix et les progrès réalisés. Le Groupe examinera de près les projets de budgets pour s'assurer que les décisions prises visent à régler les problèmes observés sur le terrain.

11. Le Groupe examinera également avec un intérêt particulier les rapports sur l'exécution du budget et projets de budget de toutes les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ou qui sont toujours en cours, du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du Centre de services régional d'Entebbe, les projets de budget des missions politiques spéciales et les activités de contrôle du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Il espère qu'un accord sera conclu sur les projets de budget longtemps attendus concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que sur les

prévisions budgétaires du Département des affaires politiques, révisées aux fins de renforcer les capacités de médiation. Le Groupe ne cautionne pas le report de ces questions et encourage les délégations à les régler.

12. La Commission a une lourde charge de travail mais doit s'en acquitter en temps voulu afin de ne pas nuire aux travaux du Comité du programme et de la coordination. Enfin, elle doit conduire ses travaux de façon ouverte, non exclusive et transparente, en s'abstenant de mener des négociations en petits groupes à huis clos.

13. **M. Fermín** (République dominicaine), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que la CELAC attache la plus grande importance aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est crucial que celles-ci disposent des ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leurs mandats. La CELAC s'intéresse particulièrement au financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et aux prévisions révisées pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. Pour ce qui est des questions transversales, lorsqu'elle examine les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, la Commission devrait procéder à une évaluation complète, approfondie et équilibrée des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, notamment de leurs difficultés en matière de gestion et sur les plans administratif et financier. Il importe d'éviter le cloisonnement, qui va à l'encontre des objectifs fixés lors de la création du Groupe indépendant de haut niveau.

15. Il est regrettable que la Commission n'ait pas pu s'entendre sur la nécessaire réforme du financement des missions politiques spéciales et des modalités d'appui à celles-ci alors que le Groupe indépendant avait recommandé l'adoption immédiate des réformes proposées. Les modalités administratives et budgétaires en vigueur concernant ces missions sont inadaptées et ont des incidences néfastes sur le budget ordinaire, l'application du principe de responsabilité, la gouvernance et la transparence de l'Organisation. Il faut remédier aux lacunes des modalités actuelles,

comme l'ont demandé le Secrétariat, le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes. Il faut également que le Bureau des services de contrôle interne renforce encore ses moyens d'inspection et d'évaluation afin de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des missions politiques spéciales.

16. Dans sa résolution 65/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions pour le règlement de la question des sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions de maintien de la paix terminées qui accusent un déficit de trésorerie net. Il faut examiner les rapports actuels et antérieurs sur la question et régler celle-ci; les États Membres ayant des arriérés vis-à-vis de missions dont le mandat est terminé doivent honorer leurs obligations financières.

17. Puisque chaque opération de maintien de la paix a un budget autonome approuvé en fonction de son mandat et de ses besoins spécifiques, chaque budget doit être examiné séparément pour que chaque opération puisse s'acquitter de son mandat. Enfin, il faut que la Commission termine ses travaux en temps voulu et, à cet égard, le Secrétariat doit faire tout son possible pour soumettre ses rapports dans les délais prévus, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

18. **M. de Preter** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les États membres de l'Union européenne continueront à faire le nécessaire pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies concourent au maintien de la paix et de la sécurité dans un environnement mondial évoluant rapidement. L'Union européenne appuie pleinement les mesures prises par l'Organisation pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par des membres du personnel de maintien de la paix de l'ONU, actes qui entachent l'intégrité de l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation de l'orateur loue le dur labeur de tous les membres du personnel des Nations Unies qui se consacrent à la tâche difficile du maintien de la paix et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie

alors qu'ils servaient dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

19. Constituant ensemble le principal contributeur financier du maintien de la paix, les États membres de l'Union européenne attachent une grande importance à l'efficacité de la collaboration entre tous les États Membres et le Secrétariat. L'Union européenne examinera de près les budgets de toutes les missions de maintien de la paix et de leurs fonctions d'appui afin de les doter des ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs mandats. Alors que le niveau d'ensemble des ressources reste inchangé à 8,3 milliards de dollars pour 2016/17, l'objectif doit être de promouvoir une discipline budgétaire stricte et de veiller à ce que les ressources soient réellement nécessaires et utilisées de manière efficace, efficiente et transparente. À cet égard, la délégation de l'orateur étudiera de près les effets des réformes telles que la mise en service d'Umoja et la stratégie globale d'appui aux missions. Elle attache également une grande importance à la structure d'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à son caractère modulable et à son interopérabilité, en particulier en ce qui concerne le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Centre de services régional d'Entebbe et le Centre de services mondial de Brindisi.

20. Les États membres de l'Union européenne sont déterminés à moderniser l'Organisation, en particulier dans le domaine de la paix et du développement, et continueront de contribuer activement à l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. L'Organisation devrait envisager la paix et la sécurité internationales de manière plus globale en mettant l'accent sur la prévention des conflits, la médiation et la protection des civils.

21. La délégation de l'orateur reste préoccupée par les retards dans la soumission des documents et par le fait que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, tendant à ce que le Secrétaire général soumette ses rapports au Comité consultatif deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question afin que le Comité puisse à son tour donner son avis à l'Assemblée générale deux semaines au plus tard avant la présentation officielle d'une question, exception faite des prévisions budgétaires révisées et des états des incidences sur le budget-programme établis comme suite aux décisions qu'elle aura prises durant la partie

principale de sa session, n'est malheureusement pas honorée. Il convient de soumettre les documents de manière structurée et globale en évaluant mieux le calendrier des réunions et les dates auxquelles le Comité consultatif et la Cinquième Commission en sont saisis.

22. L'Union européenne soutient fermement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. La pratique établie veut que la Commission traite de cette question lors de la partie principale de la soixante et onzième session en se fondant sur des rapports complets établis par le Secrétaire général et le Comité consultatif mais si le Bureau en décide autrement, tout doit être fait pour permettre un véritable débat durant la présente reprise de la session, notamment l'octroi d'un temps de réunion suffisant.

23. La délégation de l'orateur est préoccupée par le peu de temps accordé à la Commission pour la deuxième partie de la reprise de la session. Étant donné que, depuis plusieurs années, la Commission n'a pas pu achever ses travaux à temps, il faut explorer toutes les possibilités de dégager une solution durable pour les sessions à venir. Entre-temps, si la Commission ne peut à nouveau pas terminer ses travaux à temps, des réunions parallèles doivent être organisées au début du mois de mai et si elle est contrainte de poursuivre ses délibérations en juin, elle doit pouvoir compter sur des services de conférence appropriés et l'appui essentiel de son secrétariat.

24. Il n'est plus tenable de tenir coup sur coup la deuxième partie de la reprise de la session et la session du Comité du programme et de la coordination car le fonctionnement de la Cinquième Commission s'en ressent. Le Bureau de la Cinquième Commission devrait donc formuler une solution concrète, durable et structurelle avant la prochaine session du Comité des conférences.

25. **M. Guo Xuejun** (Chine) dit que les opérations de maintien de la paix sont un outil important de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa délégation rend hommage aux plus de 3 000 soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

26. La Chine, deuxième contributeur au budget des opérations de maintien de la paix et l'un des principaux fournisseurs de contingents, avec plus de 3 000 soldats de la paix dans diverses opérations, soutient fermement

l'action de maintien de la paix des Nations Unies. Elle entend continuer d'accroître son appui aux opérations de maintien de la paix et, à cette fin, rejoindra le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, créé récemment, mettra en place une unité permanente de police constituée en attente et fournira 8 000 soldats à la force en attente de maintien de la paix des Nations Unies. Dans les cinq années à venir, la Chine formera 2 000 soldats de la paix de différents pays et mettra en œuvre 10 projets d'aide au déminage, fournissant formation et matériel. Elle fournira également à l'Union africaine 100 millions de dollars d'aide militaire gratuite et déploiera sa première escadrille d'hélicoptères dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

27. En ce qui concerne l'organisation des travaux, la Commission devrait examiner les budgets des opérations de maintien de la paix de manière pratique, scientifique et prudente. La délégation chinoise s'oppose aux réductions arbitraires et estime que pas même un centime ne doit être retranché des fonds nécessaires. Cependant, il faut aussi améliorer l'efficacité et l'Organisation doit faire bon usage des fonds fournis par les États Membres. Pas un seul centime ne doit être approuvé pour des dépenses qui n'ont pas lieu d'être. Le Secrétariat doit veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient pleinement appliquées.

28. Les préoccupations des pays hôtes et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent être pleinement prises en considération. En outre, les mandats des opérations de maintien de la paix et les budgets correspondants doivent respecter la souveraineté des pays hôtes et tenir compte de leurs vues et de leurs besoins. Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ont apporté d'énormes contributions aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'Organisation doit rembourser les dépenses qu'ils ont faites à cette fin et donner la priorité à leurs candidats lorsqu'elle recrute du personnel de maintien de la paix.

29. La délégation de l'orateur est vivement préoccupée par le report de l'examen du budget de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que la Commission devrait approuver dès que possible. Enfin, l'intervenant déplore que les documents nécessaires n'aient pas été publiés en temps voulu et espère que la Commission achèvera ses travaux dans les délais impartis.

30. **M^{me} Ayebi-Arthur** (Ghana) dit que sa délégation est préoccupée par la charge de travail croissante de la Commission et par le peu de temps prévu pour l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Les délégations doivent mener des négociations ouvertes et transparentes avec l'ensemble des parties afin de régler les questions dont est saisie la Commission dans les délais impartis, et éviter de tenir des négociations à huis clos en petits groupes.

31. La publication des documents en temps voulu reste un obstacle majeur au bon fonctionnement de la Commission. Plusieurs documents, notamment des rapports du Comité consultatif, doivent encore être publiés alors que la deuxième partie de la reprise de la session a déjà commencé. La délégation ghanéenne espère que lors des sessions ultérieures, le Secrétariat veillera à ce que la règle des six semaines pour la distribution des documents nécessaires soit respectée, condition indispensable pour sa délégation et d'autres petites délégations aient le temps d'étudier les rapports.

32. L'intégrité de l'Organisation dépend de sa capacité de s'acquitter avec succès de ses principaux mandats; les nombreuses opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales sont un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant que l'un des 10 principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Gouvernement ghanéen reste attaché à ce mandat important. Toutefois, disposant de ressources de plus en plus rares, l'Organisation devrait étudier les moyens d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la responsabilité tout en veillant à ce que les missions soient dotées de ressources suffisantes.

33. La délégation ghanéenne collaborera étroitement avec tous les États Membres pour renforcer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques. L'oratrice est préoccupée de ce que la Commission n'ait pas achevé ses travaux sur les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ni sur les prévisions révisées pour le Département des affaires politiques et les documents du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, questions hautement prioritaires pour sa délégation. En septembre 2015, les États Membres se sont engagés à réaliser les objectifs de développement durable; la délégation ghanéenne encourage toutes les parties aux

négociations à veiller au bon déroulement de cette entreprise.

34. Outre l'appui politique, les ressources et les capacités sont cruciales pour la réussite des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Il incombe à la Commission de veiller à ce que les ressources adéquates soient disponibles en temps voulu. La délégation ghanéenne s'emploiera à renforcer le partenariat mondial et à soutenir le travail important accompli par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de l'année à venir.

35. **M. Minami** (Japon) dit que sa délégation attache une grande importance aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à ce que leurs activités se fassent de manière efficace, efficiente et responsable; le budget de ces opérations doit être la priorité de la deuxième partie de la reprise de la session.

36. Il est regrettable que la Commission reste saisie de la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La délégation japonaise est vivement préoccupée de ce que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles persistent dans certaines opérations de maintien de la paix, notamment en République centrafricaine, et appuie fermement la politique de tolérance zéro. L'orateur se félicite à cet égard de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité et attend avec intérêt toute nouvelle information sur la question.

37. En ce qui concerne les prévisions révisées, il convient dans tous les cas de fournir à l'avance suffisamment d'informations, notamment sur les mandats et les questions de procédure. Les propositions nécessitant des ressources supplémentaires doivent se fonder sur des mandats précis adoptés par des organes intergouvernementaux, se justifier pleinement et être assorties d'explications sur la manière dont les ressources existantes seront réaffectées. Plus la question est importante, plus il est crucial de suivre la procédure établie. Les États Membres ne peuvent aboutir aux bonnes décisions que si les propositions sont accompagnées de tous les documents et de toutes les justifications nécessaires et s'ils disposent de suffisamment de temps pour les examiner. La délégation japonaise participera aux négociations de façon constructive en vue de dégager un consensus sur tous les points de l'ordre du jour dans les délais prévus.

38. **M. Nduhuura** (Ouganda) salue le travail accompli par le personnel en tenue et le personnel civil qui ont consacré leur vie au maintien de la paix et de la sécurité internationales sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et rend hommage à tous ceux qui ont perdu la vie pour cette cause.

39. Le Gouvernement ougandais reste déterminé à participer aux grandes opérations de maintien de la paix et aux initiatives de médiation menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales. C'est à l'ONU qu'incombe au premier chef le maintien de la paix dans le monde. Le Chapitre VIII de la Charte prévoit le maintien de la paix et de la sécurité par les organisations régionales et sous-régionales au nom de l'Organisation, de sorte que les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine le sont sous mandat du Conseil de sécurité. Il est donc illogique que les missions de l'Union africaine ne soient pas aussi bien équipées que celles organisées directement par les Nations Unies. Compte tenu de l'intensité des opérations et des conditions extrêmement dures, un soldat en Somalie devrait être mieux financé que tout autre soldat des missions des Nations Unies. L'Organisation devrait envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour combler le vide laissé par le manque d'appui des donateurs.

40. En ce qui concerne le Centre de services régional d'Entebbe, la délégation ougandaise se félicite de la présentation du premier budget du Centre : l'autonomie de gestion et de fonctionnement contribuera énormément à la rationalisation et à l'amélioration de la gestion, à la responsabilisation et à la prise en main par le Centre, et permettra de mieux coordonner les missions clientes et recueillir l'appui du pays hôte. Enfin, la délégation espère que les préoccupations du Groupe des États d'Afrique concernant le projet de budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies seront prises en compte, de sorte que les missions puissent s'acquitter correctement de leurs mandats.

41. **M. Burity** (Angola) dit que le programme de travail devrait être ajusté en fonction de la disponibilité des documents et de l'avancée des négociations.

42. Son gouvernement continue d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'orateur rend hommage à tous les membres du personnel qui ont sacrifié leur vie au service de la paix.

43. L'orateur déplore que de nombreux documents aient été soumis en retard, dont les rapports du Comité consultatif sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan d'action d'Addis-Abeba, ainsi que ses rapports sur les opérations de maintien de la paix dont l'examen était prévu.

44. La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies repose sur sa capacité à s'acquitter de ses mandats. En cette période où les ressources se font de plus en plus rares, il faut prendre des mesures pour renforcer la responsabilité et améliorer l'efficacité. Il faut cependant aussi fournir aux missions les ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats. La nature des conflits a évolué au cours des dernières années, et les soldats de la paix doivent être dotés des meilleurs outils pour affronter les nouvelles réalités sur le terrain et les nouveaux défis de la paix et de la sécurité.

45. Tous les débats doivent être menés de manière ouverte, inclusive et transparente; la Commission doit s'abstenir de tenir des négociations en petits groupes, pratique inefficace qui suscite de la méfiance entre délégations. Elle doit rejeter toutes les pratiques contraires à l'essence des mécanismes intergouvernementaux qu'elle est censée défendre et maintenir. La délégation angolaise est déterminée à améliorer le fonctionnement de la Commission et recherchera avec les autres délégations des moyens de la rendre plus efficace. L'orateur espère que la Commission dégagera rapidement un consensus sur toutes les questions.

46. **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) dit que les opérations de maintien de la paix se poursuivent dans des conditions difficiles et dangereuses. La délégation américaine félicite l'Organisation de l'action qu'elle mène pour faire face à l'évolution des difficultés de sécurité, des conflits et des menaces, et rend hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la cause de la paix.

47. Les budgets des opérations de maintien de la paix doivent rendre compte des besoins réels, se fonder sur des hypothèses budgétaires réalistes et contenir des initiatives de gestion prudentes. La délégation américaine se félicite de bon nombre des initiatives prises par le Secrétaire général pour que les ressources

accordées correspondent aux mandats, telles que les évaluations stratégiques des missions, les examens des effectifs civils et les études des capacités militaires. Elle encourage le Secrétariat à poursuivre le déploiement d'Umoja et des services partagés, et à s'employer à tirer parti de ces initiatives et à mettre au point la veille stratégique nécessaire à l'efficacité des travaux. La délégation attache un intérêt particulier à la bonne présentation et justification des dépenses de fonctionnement et de personnel.

48. La délégation américaine examinera soigneusement les projets de budget à hauteur de 8,25 milliards de dollars présentés par le Secrétaire général pour l'année financière 2016/17 au titre de 14 missions de maintien de la paix et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, ainsi que du compte d'appui, des centres de services régionaux et mondiaux et des autorités dont l'appui sera nécessaire à la concrétisation de ces buts. L'oratrice demande des éclaircissements sur les crédits non utilisés dont fait état le rapport sur l'exécution du budget de 2014/15. À cet égard, le Comité des commissaires aux comptes a souligné la persistance de lacunes de gestion, notamment l'utilisation d'hypothèses irréalistes pour l'établissement du budget, l'inefficacité de la gestion de l'actif et l'utilisation non optimale des moyens aériens.

49. Outre les questions budgétaires soumises à délais, le Comité est saisi, à la seconde partie de la reprise de la session, des mesures de réforme des opérations de maintien de la paix, auxquelles la récente réunion du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le plan du Secrétaire général pour appliquer ses recommandations ont donné un nouvel élan; de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix; et de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces questions constituent un plan de marche que les États Membres peuvent suivre pour mieux relever les défis de la paix et de la sécurité internationales et mettre à profit les synergies entre elles. La délégation américaine étudiera avec intérêt les moyens de faire progresser ces réformes essentielles au moyen d'une résolution transversale permettant notamment d'améliorer l'autonomie sur le terrain, les performances, l'utilisation de la technologie, les services médicaux et la gestion de l'environnement. La

Commission doit également envisager des moyens d'améliorer la médiation et la prévention des conflits.

50. Le personnel des opérations de maintien de la paix doit respecter les normes les plus strictes de conduite et de performance, élément fondamental de la réussite de la réforme et du maintien de l'appui aux Nations Unies. La délégation américaine souhaite que des mesures de responsabilisation plus strictes soient prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et appuie les initiatives du Secrétaire général en ce sens.

51. Enfin, l'examen de points non directement liés au maintien de la paix ou aux activités de paix ne devrait pas empêcher la Commission de terminer dans les délais ses travaux sur la question.

52. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) rappelle que la deuxième partie de la reprise de la session porte traditionnellement sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que la Commission doit examiner un grand nombre de rapport sur la question dans un temps limité. Néanmoins, la délégation russe note que plusieurs délégations seraient intéressées à débattre lors de la présente partie de la session d'une autre question importante – les incidences budgétaires de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – et elle est disposée à rechercher une solution constructive à la question.

53. Au cours des dernières années, les budgets des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'appui aux missions ont augmenté et dépassent maintenant les 8 milliards de dollars. Le Secrétariat a consenti des efforts considérables pour réduire les dépenses mais les États Membres doivent encore cerner des domaines d'activités où d'autres économies peuvent être réalisées. Les rapports du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne et du Comité consultatif montrent tous qu'il est possible d'améliorer les résultats et l'efficacité dans certains domaines. Toutefois, l'optimisation des coûts ne doit pas nuire à l'exécution des mandats approuvés.

54. En ce qui concerne les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix, la délégation russe est préoccupée par l'utilisation de drones par les missions. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport [A/70/5 (Vol. II)] que cette technologie coûteuse n'est pas

particulièrement efficace. La délégation russe est aussi très préoccupée par l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions et ne comprend pas pourquoi de nouveaux projets expérimentaux sont lancés dans le cadre de cette stratégie après 2015 alors que le délai de sa mise en œuvre est déjà expiré. De plus, il convient de justifier plus en détail les demandes de ressources supplémentaires pour les projets de protection de l'environnement. Le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne ont formulé plusieurs critiques quant à l'utilisation des ressources allouées à ces fins. Ces demandes doivent être clairement liées à la correction de lacunes existantes. Enfin, il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations contractuelles. Les informations fournies à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général (A/70/749) sont incorrectes et peu convaincantes.

55. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) demande des informations quant à la possibilité de prolonger la deuxième partie de la reprise de la session en juin.

56. Avant que la Commission ne puisse se prononcer, les États Membres doivent être informés du coût journalier des services de conférence, dont la traduction et l'interprétation. Ces renseignements sont particulièrement importants en ce qui concerne la disponibilité des services d'interprétation, et sont indispensables pour que la Cinquième Commission puisse déterminer s'il est sage de prolonger la session en juin.

57. L'orateur demande s'il y aurait des traducteurs et interprètes du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences disponibles pour des réunions supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, le Secrétariat doit indiquer combien coûterait le recrutement de traducteurs et d'interprètes supplémentaires. La délégation cubaine souhaite également savoir quelle incidence une prolongation du délai accordé à la Cinquième Commission pour boucler son programme de travail aurait sur les travaux du Comité du programme et de la coordination et si dans ce cas il faudrait employer du personnel de conférence supplémentaire, étant donné que les mêmes personnes fournissent des services à ces deux organes.

58. Le Président croit comprendre que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu que des ajustements y

seront apportés selon qu'il conviendra en cours de session.

59. *Il en est ainsi décidé.*

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/70/609, A/70/742/Add.9 et A/70/779)

60. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/609) et sur le budget de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/779), dit que conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la Base est devenu le Centre de services mondial, chargé d'assurer l'efficacité des missions. En 2014/15, les dépenses effectives se sont chiffrées à 66,5 millions de dollars, soit un taux d'exécution du budget de 94,5 %. Le budget proposé pour 2016/17 s'élève à 85,5 millions de dollars, soit une hausse de 27,4 % par rapport à celui de 2015/16, due à l'inclusion de dépenses récurrentes liées à Umoja – services d'appui informatique et licences d'exploitation de logiciels – qui étaient auparavant financées par les budgets des missions de maintien de la paix; aux applications centralisées, notamment de gestion des relations avec les clients et de la fourniture de contingents; et au remplacement, prévu par l'Assemblée générale dans sa la résolution 56/292, des stocks de matériel stratégique devenus obsolètes. Quatre postes de la Force de police permanente et cinq du Service intégré de formation ont été supprimés et seront remplacés par des postes à New York et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), au titre du compte d'appui. Onze emplois de temporaire ont été transformés en postes et le poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications a été redéployé à Valence (Espagne).

61. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité (A/70/742/Add.9), signale que l'étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services

mondial dans deux lieux, réalisée à la demande de l'Assemblée générale, est incomplète. Le Comité consultatif recommande au Secrétaire général de veiller à ce que son analyse traite des difficultés d'organisation, de gestion et de fonctionnement que pourrait soulever l'implantation du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications dans ces deux lieux, ainsi que des incidences qu'elle pourrait avoir en termes de ressources financières et humaines, et de présenter une étude d'ensemble révisée dans son prochain projet de budget. En attendant que l'Assemblée générale se prononce, les décisions concernant les besoins opérationnels du Service devront être conformes à l'ensemble des règles et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la plupart des transferts ou réaffectations proposés par le Secrétaire général entre Brindisi et Valence.

62. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande un audit pour clarifier la proposition de comptabilisation en pertes des stocks pour déploiement stratégique obsolètes et le montant de 5 millions de dollars sur deux ans demandé pour leur réapprovisionnement, et pour évaluer indépendamment le processus d'examen et de rotation des stocks. Avant que les stocks ne soient reconstitués, l'Assemblée générale doit s'assurer que des procédures ont été suivies pour garantir qu'ils sont utilisés et tournent correctement et éviter de nouvelles comptabilisations en pertes.

63. En ce qui concerne le regroupement des coûts récurrents des services d'appui à Umoja dans le projet de budget pour 2016/17, Umoja et les autres progiciels d'entreprise étant utilisés par toutes les entités du Secrétariat, les coûts devraient être répartis de manière transparente entre toutes les entités utilisatrices et sources de financement. Le Secrétaire général devra fournir, dans son prochain rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'informatique et les communications, des précisions sur les modalités de recouvrement à l'échelle du Secrétariat du coût des progiciels hébergés par le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Il convient d'établir un cadre global de gestion de la performance des services informatiques et de communication du Secrétariat, définissant clairement les responsabilités et les liens hiérarchiques.

64. En attendant les clarifications en réponse aux observations qu'il a formulées dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/70/837), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la redéploiement du Service intégré de formation au Centre de services régional d'Entebbe ni la suppression des cinq postes correspondants à la Base de soutien logistique. Les modalités de modulation des ressources de la Base doivent tenir compte de la particularité de ses activités, qui diffèrent de celles du Centre d'Entebbe, et permettre d'adapter ses capacités à l'évolution du volume des activités de maintien de la paix. Les recommandations du Comité consultatif sur les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les emplois de temporaire, les consultants, les voyages, l'acquisition de véhicules et la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique permettraient de réduire de 2,7 millions de dollars le budget proposé pour 2016/17.

65. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, déclare qu'il faut améliorer le fonctionnement de la Base de soutien logistique, dont l'efficacité est essentielle aux opérations de maintien de la paix. Le Groupe demandera un complément d'information sur les préoccupations du Comité consultatif quant au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, dont le Secrétaire général n'a pas traité dans son rapport sur le projet de budget pour la base (A/70/779). Il convient d'élaborer à l'échelle du Secrétariat un cadre de gestion de la performance des services informatiques et de communication définissant clairement attributions et responsabilités. La proposition du site de Valence n'est pas compatible avec une utilisation réservée aux technologies de l'information et des communications. Par souci de transparence et conformément à la résolution 69/309, les informations sur l'affectation des postes doivent être présentées dans des organigrammes distincts pour Brindisi et Valence. Malgré les différences entre les activités du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique, le Secrétaire général doit formuler des propositions de modulation des ressources de la Base.

66. Le Groupe attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le rendement de l'investissement réalisé au Centre stratégique des opérations aériennes. Il demandera des précisions quant aux rôles joués par la Base de soutien logistique, le Centre de services

régional et le Département de l'appui aux missions dans la gestion des opérations aériennes des missions sur le terrain. Le Groupe est préoccupé par la perte de 5 millions de dollars d'équipements obsolètes et souhaite obtenir des précisions sur la gestion des stocks pour déploiement stratégique, notamment le personnel nécessaire à leur traitement, et attend avec impatience le rapport complet du Bureau des services de contrôle interne sur ce point. Il est en faveur du recours à des capacités internes plutôt qu'à des consultants extérieurs.

Point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/70/552 et A/70/829)

67. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur le point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/70/552), indique qu'au 30 juin 2015, 21 de ces 26 opérations de maintien de la paix présentaient un excédent de trésorerie, d'un montant total net de 70 millions de dollars, les cinq autres présentant un découvert de trésorerie d'un montant total de 86,5 millions de dollars. En attendant le recouvrement des contributions non acquittées, le montant dû aux pays fournisseurs de contingents s'élève à 63 millions de dollars. L'Assemblée générale ayant, depuis sa soixante-sixième session, reporté l'examen des propositions du Secrétaire général visant à régler la question des montants dus aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents et des lettres d'attribution des missions ayant terminé leur mandat avec un déficit de trésorerie, le rapport contient un récapitulatif des informations financières contenues dans les rapports précédents et non de nouvelles propositions.

68. Les excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé ont été utilisés pour atténuer le déficit de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), toutes quatre en activité. Le volume d'avances le plus élevé, généralement observé en juillet et en août, est passé de 57 millions de dollars en août 2013 à

30 millions en juillet 2015. Le montant total des financements par avances internes à la fin de décembre 2015 s'élevait à 28,5 millions de dollars.

69. La liquidité des opérations en cours n'est pas directement liée aux excédents de trésorerie dans les missions dont le mandat est terminé mais, compte tenu des problèmes de liquidité de la MINURSO, de la MINUK, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), le Secrétaire général a proposé que l'Assemblée générale autorise temporairement les avances entre missions en cours. Une autre possibilité serait de mettre en place pour les opérations de maintien de la paix un fonds de roulement similaire à celui du budget-programme. Si aucun nouveau mécanisme n'est approuvé, il est demandé à l'Assemblée générale de permettre la rétention du solde de trésorerie net des 21 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, qui s'élève à 70 millions de dollars au 30 juin 2015.

70. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/829), dit que celui-ci réitère ses observations et recommandations concernant les propositions figurant dans les quatre derniers rapports du Secrétaire général sur la question, dont l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen à la présente session, de même que celui des rapports correspondants du Comité consultatif. La situation de trésorerie des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé s'est améliorée et les excédents pouvant être portés au crédit des États Membres devraient être restitués intégralement dans les délais prévus. Les avances à court terme prélevées sur les excédents ont diminué, probablement du fait d'une amélioration des délais de versement des contributions. Le Comité consultatif recommande que tout excédent dépassant la somme conservée pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie des missions en cours soit reversé aux États Membres.

71. La proposition du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée générale autorise des avances limitées entre les missions en cours ou à défaut la création d'un fonds de roulement de 100 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix ne règle pas le problème des retards de paiement des contributions ni celui de l'utilisation des contributions versées dans les

temps pour compenser les retards. Le Secrétaire général doit rechercher des moyens de faire face à ces retards. Le Comité consultatif recommande de communiquer à l'Assemblée générale les soldes actualisés des missions ayant des excédents de trésorerie lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général.

72. **M. Chamlongrasdr** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, déclare que le Groupe est préoccupé par les découverts de trésorerie de plusieurs missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. La Charte impose aux États Membres de s'acquitter intégralement, sans condition et ponctuellement de leurs contributions. Il convient de pourvoir aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix et de régler les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, indépendamment de leur déficit de trésorerie. Dans sa résolution 65/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions pour le règlement de cette question. Étant donné que les montants dus le sont de longue date et compte tenu du nombre de propositions présentées, le versement intégral aux États Membres, en particulier à ceux qui fournissent des contingents ou du personnel de police, constitue la solution la plus pratique.

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (A/70/604, A/70/712 et A/70/742/Add.12)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/70/602, A/70/740 et A/70/742/Add.4)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/70/595, A/70/719 et A/70/742/Add.11)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (A/70/572, A/70/695 et A/70/742/Add.1)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/70/571, A/70/699 et A/70/742/Add.8)

73. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse) présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/604) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/712), indique que le budget proposé pour 2016/17 s'élève à 931,1 millions de dollars, soit 14,4 % de plus que le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Alors que la MINUSCA entame la troisième et dernière année de sa phase de mise en place, le projet de budget reflète les efforts qu'elle fait pour achever son déploiement et l'installation de ses infrastructures, d'où un accroissement du personnel militaire et de police correspondant à l'augmentation de l'effectif autorisé, ainsi que du personnel civil et des dépenses de fonctionnement.

74. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/602) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/740), l'oratrice indique que le budget proposé, à 346,9 millions de dollars, est inférieur de 8,8 % aux crédits ouverts pour 2015/16, ce qui s'explique par une réduction des effectifs de la Mission : 177 postes permanents et postes de temporaire ont été supprimés et les bureaux régionaux des Gonaïves et du département de l'Ouest fermés. En 2015/16 la MINUSTAH a aidé à l'organisation des élections présidentielle et législatives; son cadre de travail sera déterminé par les opérations électorales.

75. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/595) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/719), l'oratrice indique que le budget proposé, à 205,1 millions de dollars, représente par rapport à 2015/16 une baisse de 40,5 % qui reflète la réduction des effectifs militaires et de police prévue par la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité et la réduction subséquente du personnel civil et des dépenses opérationnelles. Le plus grand défi pour la Mission est maintenant de transférer au Gouvernement libérien les responsabilités en matière de sécurité.

76. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/572) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/695), l'oratrice indique que le budget proposé pour 2016/17, à 47,7 millions de dollars, est inférieur de 7,7 % à l'enveloppe approuvée pour 2015/16, ce qui tient à l'utilisation d'un taux de vacance des postes plus élevé dans le calcul des crédits demandés au titre du personnel militaire, compte tenu des conditions de sécurité dans la zone d'opérations.

77. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/571) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/699), l'oratrice indique que le budget proposé pour 2016/17, à 499,4 millions de dollars, est inférieur de 1,4 % à l'enveloppe budgétaire approuvée pour 2015/16, ce qui s'explique par une diminution des besoins en personnel militaire et à la fin de l'externalisation des services de maintenance des bâtiments et des groupes électrogènes. Le budget reflète la proposition de convertir quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.

78. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSCA (A/70/742/Add.12), dit que le Comité des commissaires aux comptes a noté des problèmes concernant la planification et les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014/15, lorsque la Mission en était à son démarrage. Les propositions de transfert entre rubriques de dépenses auraient dû être clairement motivées, puisque le budget avait été établi dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. Les recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction de 1,8 million de dollars par rapport au montant du projet de budget 2016/17 (A/70/712). Les effectifs proposés pour 2016/17 reflètent la création de 210 postes et emplois de temporaire, la suppression de 77 autres et l'exclusion des 44 postes qui avaient été inclus dans le budget 2015/16 à titre de contribution de la Mission au Centre de services régional d'Entebbe comme mission cliente. Selon le Secrétaire général, l'augmentation de personnel civil proposée permettra de mener à bien la

phase finale du programme de mise en place de la Mission.

79. Le calcul des coûts du déploiement proposé d'un système de drones aériens et d'autres dispositifs de surveillance manque de clarté. De plus, le projet de budget pour 2016/17 ne reflète pas les ressources nécessaires aux 68 agents de l'administration pénitentiaire supplémentaires autorisés par la résolution 2264 (2016) du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif a été informé que l'incidence financière de cette augmentation pourrait atteindre 3 millions de dollars. Le Secrétariat va surveiller de près les besoins et tiendra compte de l'ensemble des priorités pour répartir les ressources.

80. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSTAH (A/70/742/Add.4), l'orateur indique que le Comité consultatif a recommandé l'approbation du budget proposé pour 2016/17 et les réductions de personnel civil, estimant que la Mission serait capable d'appuyer les opérations électorales du Gouvernement haïtien et d'aider le personnel touché par la baisse des effectifs. La réduction prévue du nombre d'heures de vol ne doit pas affecter la capacité d'aérotransport de la Mission. Le soutien apporté au Gouvernement en matière d'état de droit doit être décrit dans la partie du budget traitant des questions de fond et non dans celle qui concerne les dépenses opérationnelles; le Secrétaire général doit fournir des informations sur ce point dans les rapports correspondants sur l'exécution du budget.

81. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUL (A/70/742/Add.11), l'orateur indique que le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. La Mission étant en phase de retrait, elle doit réduire son empreinte écologique, comme le prévoit la résolution 69/307.

82. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la FNUOD (A/70/742/Add.1), l'orateur indique que le Comité consultatif recommande une légère diminution des ressources proposées pour les voyages en 2016/17.

83. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la FINUL (A/70/742/Add.8), il indique que le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % les ressources proposées pour les voyages, étant donné que les informations demandées n'ont pas été reçues et qu'une véritable analyse n'a pas pu être effectuée. Les ressources prévues pour la formation n'ayant pas été pleinement utilisées lors des exercices financiers précédents, elles doivent être ramenées au montant

effectivement dépensé l'année précédente. Le Comité consultatif recommande que les motifs de l'annulation de la décision d'externaliser les services de maintenance des bâtiments et des groupes électrogènes, qui aboutissait à la suppression de 48 postes, soient communiqués à l'Assemblée générale, assortis d'une comparaison des coûts directs et indirects.

84. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rend hommage aux soldats de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, et en particulier à ceux qui ont perdu la vie. Le Groupe prend note des informations relatives à l'exécution des budgets de l'exercice 2014/15 et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2015/16. Le taux d'exécution des crédits alloués aux opérations en activité, au Centre de services régional d'Entebbe, à la Base de soutien logistique de Brindisi et au compte d'appui, soit 8,5 milliards de dollars en tout, a été de 96,7 %. Le Groupe aimerait avoir des précisions sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les installations et infrastructures, l'hébergement, le recrutement, la gestion des ressources humaines, les services médicaux, la formation et les dépenses afférentes à l'informatique, les remboursements au titre des contingents et du matériel et les initiatives de réforme.

85. Les ressources demandées pour l'exercice 2016/17 pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) s'élèvent à 8,25 milliards de dollars, soit 0,3 % de moins qu'en 2015/16. Le Groupe estime très important d'allouer des ressources suffisantes aux opérations de maintien de la paix, en Afrique en particulier, afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs mandats, compte tenu des conditions particulières dont découlent leurs mandats et de l'ampleur des difficultés des opérations sur le terrain. Il aimerait obtenir des précisions sur les hypothèses qui sous-tendent le budget de chacune des missions et savoir dans quelle mesure les montants demandés permettent l'exécution des mandats.

86. Le Conseil de sécurité porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les mécanismes et organismes régionaux accomplissent leurs missions conformément à la Charte. Pourtant, les missions de maintien de la paix qui, comme l'AMISOM, sont gérées par des organisations régionales et sous-régionales avec l'approbation du Conseil de sécurité, sont traitées

différemment de celles gérées par les Nations Unies. En application du document final du sommet des pays fournissant des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM, tenu à Djibouti en février 2016, les Nations Unies devraient appuyer l'AMISOM par l'intermédiaire du BANUS, en veillant en particulier à ce que les contingents et le matériel leur appartenant soient remboursés aux mêmes conditions que ceux des missions de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la Charte et aux résolutions 2036 (2012), 2093 (2013) et 2111 (2013) du Conseil de sécurité.

87. Lorsqu'il étudiera les projets de budget des opérations de maintien de la paix, le Groupe privilégiera non pas une réduction des coûts mais l'exécution responsable des mandats, l'allocation responsable des ressources et la formulation d'orientations responsables. Il examinera de près les questions transversales telles que l'appui aux missions, la mise en service d'Umoja, l'après-mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, les installations et infrastructures, le contrôle, la déontologie, les chaînes d'approvisionnement, la gestion de l'environnement et des déchets, ainsi que les questions liées aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. La Commission doit mener ses travaux de façon transparente et sans exclusive. Le Groupe invite les délégations à éviter d'utiliser des tactiques qui pourraient nuire aux travaux de la Commission et aux populations des zones de missions.

88. **M. Fermín** (République dominicaine), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), réaffirme la solidarité de celle-ci envers Haïti et salue l'ampleur de l'action internationale menée pour aider le pays à atteindre ses priorités et à exercer sa souveraineté. Les États membres de la CELAC ont fourni le plus gros du personnel militaire et de police de la MINUSTAH et fournissent maintenant une coopération technique, de l'aide humanitaire et des équipes médicales. La Mission concourt de manière essentielle à la stabilité, à l'état de droit et au développement social et économique, notamment par les travaux de reconstruction entrepris à la suite du séisme de 2010. Les difficultés d'Haïti appellent un engagement ferme des Nations Unies alors même que les fonctions de la MINUSTAH sont transférées au Gouvernement. La vulnérabilité du pays aux crises humanitaires, à la

violence sociale et aux problèmes de santé souligne le rôle crucial que joue la Mission en renforçant les institutions, la sécurité nationale, la gouvernance démocratique, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la sécurité du personnel militaires, de police et civil.

89. La délégation de l'orateur examinera avec soin la réduction proposée du budget de la MINUSTAH pour 2016/17 afin de s'assurer que celle-ci dispose des ressources suffisantes pour remplir son mandat. Elle s'oppose à toute réduction arbitraire des ressources de la Mission. Le budget de la MINUSTAH, comme celui de toutes les autres missions de maintien de la paix, doit se fonder sur la situation sur le terrain et le mandat formulé par le Conseil de sécurité et non sur des plafonds budgétaires artificiels. La MINUSTAH doit recevoir les ressources requises pour fournir un appui technique, logistique et en matière de sécurité pendant les opérations électorales. La CELAC demandera des précisions sur la proposition de dissoudre la Section de l'assistance électorale, qui entraînerait la suppression de nombreux postes et pourrait compromettre l'exécution du mandat. Les programmes de réduction de la violence locale et les projets à effet rapide se sont révélés essentiels dans la perspective d'une paix et d'une sécurité durables. Les projets à effet rapide en particulier ont amélioré les relations entre la MINUSTAH et la population locale, et l'initiative devrait se poursuivre dans le respect des priorités du Gouvernement haïtien. Une réduction de 25 % des ressources prévues pour ces projets risque de nuire à leur exécution. La délégation se préoccupe également de ce que les coupes prévues à la rubrique Transports aériens risquent de nuire aux évacuations sanitaires, sachant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/299, a prié le Secrétaire général de veiller à l'évacuation des malades et des blessés vers des hôpitaux de niveau IV.

90. **M. Awad** (République arabe syrienne) dit que le déploiement de la FNUOD a été rendu nécessaire par l'occupation du Golan syrien par Israël et par son refus de se soumettre aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant le retrait complet d'Israël jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et que son financement incombe donc à l'agresseur israélien conformément à la résolution 1874 (S-IV) de l'Assemblée générale et au principe de droit selon lequel la partie qui cause préjudice doit assurer réparation.

91. Les rapports du Secrétaire général doivent être neutres et non politisés, et refléter la réalité. Or, le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2014/15 (A/70/572) et le projet de budget pour 2015/16 (A/70/695) ne tiennent pas compte du fait que la détérioration des conditions de sécurité dans le secteur bravo est due aux activités de groupes terroristes qui prennent pour cible des institutions et des infrastructures dans tout le territoire syrien, y compris les installations de la FNUOD, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général. Les rapports ne tiennent pas compte non plus du fait qu'Israël mène des activités militaires à l'appui de groupes terroristes tels qu'Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment en prenant leurs blessés en charge dans ses hôpitaux, exacerbant ainsi les tensions dans la zone de séparation au détriment de la sécurité du personnel de la FNUOD et des activités de la Force. Le rôle actif que jouent les forces d'occupation dans les actes d'agression contre la FNUOD a permis à des groupes terroristes de se déplacer librement, d'enlever des soldats de la paix de la FNUOD et de tirer sur eux et sur les positions de la Force, sans qu'il en découle la moindre responsabilité pour les dommages causés. Il est vaguement mentionné dans les rapports du Secrétaire général que des groupes terroristes « ont pris une position de la FNUOD et détenu des soldats de la paix », mais il n'y est fait aucune référence au Front el-Nosra, affilié à Al-Qaida et inscrit sur la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

92. Les terroristes ont utilisé des positions abandonnées par la FNUOD pour attaquer les forces syriennes avec l'appui de l'occupant israélien. La Force doit regagner ses positions au plus vite; le Gouvernement syrien a proposé de l'aider à se redéployer et s'emploie à expulser les terroristes de la zone de séparation. La situation est grave et doit être réglée sans retard, sachant que le Département des opérations de maintien de la paix a ignoré les avertissements du Gouvernement syrien ces dernières années.

93. Dans son rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2014/15, le Secrétaire général a déclaré que l'instabilité et les échanges de tirs dans la zone de séparation étaient dus au conflit civil en Syrie, sans désigner les auteurs. Le Secrétariat a fermé les yeux sur les violations de l'Accord sur le dégagement de 1974 commises par Israël. Ce qu'il qualifie de

conflit civil est en réalité une guerre contre le terrorisme menée par le Gouvernement syrien au nom de la communauté internationale, en application des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Il décrit les groupes terroristes de la zone de séparation, qui ont perpétré les pires actes terroristes contre le peuple syrien et pris pour cible des soldats de la paix de la FNUOD, comme étant des groupes armés et des éléments armés de l'opposition. Le rapport doit être corrigé et les rapports à venir doivent mieux refléter la réalité.

94. La proposition de diminuer de 8 % le budget de la FNUOD serait une injustice pour cette mission, l'une des plus petites en termes d'effectifs et de budget. Chaque année, le Secrétariat réduit systématiquement le budget et les effectifs de la Force. La suppression proposée de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international, de 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 2 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international porte préjudice à la Force, en particulier aux membres du personnel syriens, et ne se justifie ni par la situation dans la zone d'opérations, ni par la réduction du nombre de positions militaires dans le secteur bravo, ni par le déplacement du quartier général de la Force, sachant que la situation est temporaire et que la Force réintègrera son ancien quartier général dès que possible. Le Gouvernement syrien a récemment facilité les patrouilles militaires et civiles de la FNUOD. Il s'est opposé à ce que la Force se retire de la zone de séparation, en particulier de son quartier général du camp Faouar, et a simplifié les modalités de retour afin que la Force puisse y retourner sous peu. L'Accord sur le dégageant et l'accord sur les procédures opérationnelles de base régissant les travaux de la Force en matière de coopération régionale, de pratiques de gestion, de recrutement, de création de postes et de description des tâches doivent être respectés, et les activités des différentes missions des Nations Unies dans la région ne doivent pas se chevaucher. Certaines ont un mandat politique ou humanitaire alors que la FNUOD a un mandat militaire – faire respecter le cessez-le-feu – sans rapport avec les affaires internes de la Syrie.

95. Par conséquent, la délégation syrienne conteste les références, dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de 2014/15, à une liaison de télécommunication directe entre la FNUOD et le

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, puisque les deux n'ont aucune relation politique; à une collaboration entre la FNUOD et l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de surveiller les conditions de sécurité dans tout le pays, puisque le mandat de la Force se limite à la zone de séparation; et à une coopération entre la FNUOD et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur des questions humanitaires, qui est sans rapport avec le mandat de la Force. La coopération entre la Force et le CICR doit se limiter à aider les citoyens syriens à traverser le Golan syrien occupé et à transporter leurs récoltes. Toute activité ne relevant pas du mandat de la Force constituera une ingérence dans les affaires internes de la Syrie. Les mandats des missions de maintien de la paix ne peuvent se chevaucher sans l'accord du Gouvernement.

96. Le Gouvernement syrien a fourni tout l'appui voulu à la FNUOD, censée être déployée temporairement en attendant l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la fin à l'occupation du Golan, et non remplacer une solution durable. Il condamne la réunion récemment tenue par le Gouvernement israélien dans le Golan syrien occupé, grave provocation témoignant du manque de respect d'Israël pour le droit international et en particulier pour la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, aux termes de laquelle la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Le Gouvernement syrien souhaite voir le Golan, partie intégrante de la République arabe syrienne aux termes de l'Accord sur le dégageant et des résolutions sur la question, repasser sous autorité syrienne dans le cadre du droit international, et aspire à une paix juste et globale dans la région.

97. **M. Ruiz Blanco** (Colombie), notant la baisse de 8,8 % du montant proposé pour le budget de la MINUSTAH, dit que même si le mandat de la Mission a été prorogé jusqu'en octobre 2016, la situation politique en Haïti est complexe en raison du report des élections. Les ressources affectées à la Mission doivent lui permettre d'appuyer conformément à son mandat le processus électoral, élément essentiel au maintien de la stabilité institutionnelle et politique et au renforcement de l'état de droit, sans lesquels la sécurité et la prospérité ne peuvent s'installer. La Mission doit donc

disposer de ressources suffisantes pour accomplir son mandat et préserver les avancées réalisées. L'engagement des Nations Unies par l'intermédiaire de la MINUSTAH contribue de façon cruciale au progrès politique et constitutionnel en Haïti. Le Gouvernement colombien renforcera les capacités de la Police nationale d'Haïti par des activités de formation des officiers et en fournissant du personnel de police colombien à la MINUSTAH.

98. **M. Goren** (Israël) dit que sa délégation se félicite de l'adoption de technologies innovantes permettant de mieux évaluer les situations et de protéger les soldats de la paix et les civils. Dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/749), le Secrétaire général a fait remarquer qu'à la fin de l'année 2015, 43 % des opérations étaient menées dans un environnement jugé dangereux, contre 25 % en 2011. Des actes de malveillance sont à l'origine de 28 % des 121 pertes en vie humaine à déplorer en 2015 dans les rangs du personnel de maintien de la paix. À mesure que les environnements opérationnels et les mandats deviennent de plus en plus complexes, le personnel de maintien de la paix doit recevoir l'appui technologique nécessaire. Les technologies innovantes peuvent aussi atténuer l'impact environnemental des opérations de maintien de la paix, qui doivent se conformer aux normes les plus strictes en matière d'énergie, de gestion des déchets et de production d'eau. Les États Membres doivent aider le Secrétariat et les missions à faire en sorte que l'expression « ONU – Du bleu au vert » devienne plus qu'un slogan.

99. L'orateur affirme que les remarques du représentant de la République arabe syrienne au sujet du financement des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient sont ridicules. La présence, à la frontière nord d'Israël, du Hezbollah, d'Al-Qaida, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes mais aussi de l'armée syrienne, qui a engagé une guerre chimique contre ses propres civils, menace les Israéliens comme le personnel de maintien de la paix. Israël soutiendra la FINUL et la FNUOD à la Cinquième Commission comme il le fait sur le terrain. La Commission ne doit pas faire l'objet de détournements politiques. Il est troublant que de nombreuses délégations acceptent que l'esprit de consensus ne concerne pas les débats sur la FINUL.

100. **M. Awad** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation rejette les

allégations du représentant israélien, dont le seul but est d'essayer de détourner l'attention de l'occupation du Golan syrien par Israël. Le fait qu'Israël est une puissance occupante n'est pas sujet à débat, il a été confirmé par les résolutions de l'ONU, en vertu desquelles Israël doit restituer le Golan à la République arabe syrienne malgré la crise qu'elle connaît. Le monde entier, par la voie du Conseil de sécurité et du Mouvement des pays non alignés, a condamné la récente escalade des hostilités provoquée par Israël qui, comme l'ont prouvé des rapports de l'ONU, abrite des groupes terroristes.

La séance est levée à 12 h 45.